



COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 3 JANVIER 2026



## Les villes du canton de Neuchâtel expriment leur solidarité après la tragédie de Crans-Montana

Les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle se joignent au mouvement de recueillement national et témoignent de leur soutien suite au drame survenu à Crans-Montana. Le matin même de la catastrophe, les services de secours du Littoral et des Montagnes neuchâteloises se sont mis à disposition de leurs collègues du Valais. En signe de solidarité avec les familles endeuillées, la population et les autorités locales, les drapeaux officiels seront mis en berne pendant cinq jours sur les bâtiments communaux des trois villes.

Après le violent incendie d'un bar survenu dans la nuit du Nouvel An à Crans-Montana, qui a fait 40 morts et de nombreux blessés graves, les autorités communales de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'associent à la peine immense des familles. A l'instar du canton, elles expriment leur compassion et leur sympathie aux victimes et à leurs proches.

Les drapeaux officiels des trois villes - Hôtels de Ville dans les Montagnes et Hôtel communal pour Neuchâtel - seront mis en berne pendant cinq jours à partir d'aujourd'hui, à l'instar du drapeau cantonal hissé à mi-hauteur sur le Château. Une façon de s'associer à la douleur des familles endeuillées par cette tragédie, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de sécurité, de secours et hospitalier qui ont travaillé sans relâche pour venir en aide aux victimes.

### Entités de secours neuchâteloises mobilisées

Les services de secours, le SIS des Montagnes neuchâteloises et la brigade sanitaire de la Ville de Neuchâtel prêtent main-forte à leurs collègues du Valais. Depuis avant-hier, sept ambulancières et ambulanciers et deux véhicules d'urgence ont été mis à disposition du Valais pour aider au dispositif courant. Une collaboration qui pourrait



se poursuivre selon les besoins exprimés par le Valais. Les autorités communales remercient leurs urgentistes pour leur engagement en ces heures difficiles.

Ville de Neuchâtel

Ville de La Chaux-de-Fonds

Ville du Locle

Renseignements complémentaires :

Pour la Ville de Neuchâtel : Nicole Baur, présidente du Conseil communal, 079 735 02 15

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds : Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, 078 801 61 40

Pour la Ville du Locle : Michaël Berly, président du Conseil communal, 079 390 11 92

